



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Cheques-service

Question au Gouvernement n° 2186

### Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Aymeri de Montesquiou.

M. Aymeri de Montesquiou. Ma question concerne principalement le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation et le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Mais la cle de la reponse etant detenue par le ministre du travail et des affaires sociales, c'est a lui que je la pose.

Monsieur le ministre, les agriculteurs qui veulent conquerir des marches saisonniers ont besoin d'embaucher des salaries pour quelques jours ou quelques semaines. Devant la complexite des demarches administratives, ils finissent par y renoncer et abandonnent ainsi ces marches a des concurrents europeens qui ne doivent pas passer par les memes arcanes.

De meme, des petites entreprises artisanales ou liberales se voient proposer des travaux qui necessitent l'embauche de salaries pour une duree breve. Elles y renoncent pour les memes raisons. Ces renoncements generent du chomage et du travail au noir.

Une des priorites affichees du Gouvernement est la simplification administrative. Le cheque emploi-service repond parfaitement a cette attente de nos concitoyens.

M. Michel Giraud. Tres bien !

M. Aymeri de Montesquiou. Vous nous avez annonce que les viticulteurs alsaciens pouvaient beneficier de telles mesures de simplification. Nous n'avons que de la sympathie pour les Alsaciens, mais ils ne sont pas plus egaux que d'autres, en particulier que les Gascons. (Sourires.) Comptez-vous etendre ces mesures aux artisans et aux agriculteurs de toutes les regions ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur de Montesquiou, nous ne priverons pas la Gascogne de progres qui doivent gagner peu a peu toute la France. (Sourires.)

Ces progres trouvent leur origine dans l'experience du cheque emploi-service, initiee par Michel Giraud dans la loi quinquennale. C'est une reussite, puisque plus de 200 000 salaries ont ete recrutes grace a ce dispositif (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique), dont les Allemands sont venus recemment etudier les effets. Avec le concours actif de la Mutualite sociale agricole, nous avons mis au point un formulaire, qui ressemble etrangement au cheque emploi-service et qui permettra de resoudre le probleme important du recrutement des saisonniers agricoles. Ce dispositif est aujourd'hui en vigueur dans trente departements. Il faut que nous l'etendions en 1997 a l'ensemble des caisses de la Mutualite sociale agricole. C'est tout a fait possible car il y a une seule convention collective, et je vois que M. Vasseur m'approuve.

Pour la Gascogne, en tout cas, on va precipiter le mouvement ! (Sourires.)

M. Jean-Paul Charie. Et le Val-de-Loire ?

M. le ministre du travail et des affaires sociales. En ce qui concerne les professions liberales et les artisans, c'est avec M. Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, que nous travaillons, mais le probleme est un peu plus complexe. Ces salaries sont en effet regis par plusieurs conventions collectives et dependent de plusieurs organismes de recouvrement.

La formule dont Jean-Pierre Raffarin s'est fait l'avocat tenace et persuasif consisterait a externaliser, c'est-a-dire

a faire exécuter à l'extérieur de la petite entreprise, les calculs les plus complexes. Une expérience a été lancée dans trois départements et le sera bientôt dans dix. J'espère bien que d'ici à la fin de l'année 1997, le chequage «premier emploi», car c'est le recrutement du premier salarié qui pose problème, sera lui aussi installé dans le paysage français. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

## Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Aymeri de Montesquiou.

M. Aymeri de Montesquiou. Ma question concerne principalement le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation et le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Mais la clé de la réponse étant détenue par le ministre du travail et des affaires sociales, c'est à lui que je la pose.

Monsieur le ministre, les agriculteurs qui veulent conquérir des marchés saisonniers ont besoin d'embaucher des salariés pour quelques jours ou quelques semaines. Devant la complexité des démarches administratives, ils finissent par y renoncer et abandonnent ainsi ces marchés à des concurrents européens qui ne doivent pas passer par les mêmes arcanes.

De même, des petites entreprises artisanales ou libérales se voient proposer des travaux qui nécessitent l'embauche de salariés pour une durée brève. Elles y renoncent pour les mêmes raisons. Ces renoncements génèrent du chômage et du travail au noir.

Une des priorités affichées du Gouvernement est la simplification administrative. Le chequage emploi-service répond parfaitement à cette attente de nos concitoyens.

M. Michel Giraud. Très bien !

M. Aymeri de Montesquiou. Vous nous avez annoncé que les viticulteurs alsaciens pouvaient bénéficier de telles mesures de simplification. Nous n'avons que de la sympathie pour les Alsaciens, mais ils ne sont pas plus égaux que d'autres, en particulier que les Gascons. (Sourires.) Comptez-vous étendre ces mesures aux artisans et aux agriculteurs de toutes les régions ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur de Montesquiou, nous ne priverons pas la Gascogne de progrès qui doivent gagner peu à peu toute la France. (Sourires.)

Ces progrès trouvent leur origine dans l'expérience du chequage emploi-service, initiée par Michel Giraud dans la loi quinquennale. C'est une réussite, puisque plus de 200 000 salariés ont été recrutés grâce à ce dispositif (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République), dont les Allemands sont venus récemment étudier les effets. Avec le concours actif de la Mutualité sociale agricole, nous avons mis au point un formulaire, qui ressemble étrangement au chequage emploi-service et qui permettra de résoudre le problème important du recrutement des saisonniers agricoles. Ce dispositif est aujourd'hui en vigueur dans trente départements. Il faut que nous l'étendions en 1997 à l'ensemble des caisses de la Mutualité sociale agricole. C'est tout à fait possible car il y a une seule convention collective, et je vois que M. Vasseur m'approuve.

Pour la Gascogne, en tout cas, on va précipiter le mouvement ! (Sourires.)

M. Jean-Paul Charie. Et le Val-de-Loire ?

M. le ministre du travail et des affaires sociales. En ce qui concerne les professions libérales et les artisans, c'est avec M. Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, que nous travaillons, mais le problème est un peu plus complexe. Ces salariés sont en effet régis par plusieurs conventions collectives et dépendent de plusieurs organismes de recouvrement.

La formule dont Jean-Pierre Raffarin s'est fait l'avocat tenace et persuasif consisterait à externaliser, c'est-à-dire à faire exécuter à l'extérieur de la petite entreprise, les calculs les plus complexes. Une expérience a été lancée dans trois départements et le sera bientôt dans dix. J'espère bien que d'ici à la fin de l'année 1997, le chequage «premier emploi», car c'est le recrutement du premier salarié qui pose problème, sera lui aussi installé dans le paysage français. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

## Données clés

**Auteur :** [M. de Montesquiou Aymeri](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2186

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 janvier 1997, page 505

**Réponse publiée le :** 30 janvier 1997, page 505

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 30 janvier 1997